



PROCES VERBAL Relevé des délibérations du Conseil d'Administration

L'an deux mil VINGT-CINQ, le TRENTE du mois de JUIN, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 21 Juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à Mont-Dore sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.



Etaient présents :

Madame Céline SOUCHAL, Messieurs Roger DUMONTEL, Frédéric ECHAVIDRE, Lionel GAY, Daniel LALLOZ, Henri VALETTE



Secrétaire de séance : Monsieur Henri VALETTE

Nombre de Membres : En exercice : 11 - Présents : 6 - Votants : 8 - Pouvoir : 2

Pouvoirs : Madame Brigitte DECHAMBRE à Henri VALETTE, Monsieur François CONSTANTIN à Monsieur Lionel GAY

Absents / Excusés : Mesdames Camille MARTIN, Véronique PISSAVY, Monsieur Michel POUGHEON

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.



15_2025 : Tarification SAAD 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour gérer la compétence Action Sociale de la Communauté de Communes du Massif du Sancy à compter du 1^{er} Janvier 2022 ;

VU la délibération n° 2 / 2021 en date du 14 Septembre 2021 créant un Budget annexe Service d'Aide A Domicile du Massif du Sancy ;

VU la délibération n°32 / 2024 en date du 23 Octobre 2024 approuvant le budget Annexe du Service d'Aide A Domicile ;

VU la délibération n° 34 / 2024 en date du 23 Octobre 2024 validant le montant de la tarification soumise au Conseil départemental du Puy-de-Dôme ;

Monsieur le Président donne lecture aux membres de l'Assemblée d'un courrier reçu de la part du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme qui informe, conformément à la réglementation, avoir procédé à l'examen des budgets des services autorisés, et qui maintient la tarification du Service à 26,02 € de l'heure, taux horaire 2024, pour une activité prévisionnelle arrêtée à 13 600 heures.

Monsieur le Président précise que la tarification du service pour les dimanches et jours fériés est maintenue à 29.50 € de l'heure.

Monsieur le Président propose d'adopter le tarif horaire tel que notifié par le Conseil Départemental.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président, et après délibération à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition budgétaire notifiée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour la tarification horaire de l'exercice 2025 d'un montant de 26.02 €, 29.50€ pour les dimanches et jours fériés ;
- MANDATE son Président pour en informer le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et en assurer la bonne exécution.

16_2025 : Subvention Secours Populaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et de la Famille ;

VU la délibération n° 115 / 2021 en date du 21 Juillet 2021 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

VU le Budget primitif 2025 voté le 14 Avril 2025 ;

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que la Section du Secours Populaire de Besse et Saint-Anastaise a sollicité le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy pour une demande de subvention d'un montant de 5 000 € afin de pouvoir continuer d'accompagner les ménages les plus précaires de la commune et des environs.

Monsieur le Président donne lecture du dossier présenté.

Monsieur le Président propose d'accorder une subvention de 5 000 € à la Section du Secours Populaire de Besse et Saint-Anastaise afin que les bénévoles puissent continuer d'acheter des denrées, de participer aux frais de chauffage, de faire des bons de carburant... pour accompagner les administrés les plus précaires du territoire.

Monsieur Daniel LALLOZ ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil d'Administration

- DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Section du Secours Populaire de Besse et Saint-Anastaise pour qu'elle puisse continuer sa mission d'accompagnement des personnes les plus fragiles du territoire ;
- PRECISE que les crédits sont prévus au Budget Principal 2025 ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

17_2025 : Projet « Agir pour les aidants : pilier du maintien à domicile »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et de la Famille ;

VU la délibération n° 115 / 2021 en date du 21 Juillet 2021 de la Communauté de Communes du Massif du Sancy créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

VU le Budget primitif 2025 voté le 14 Avril 2025 ;

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de son programme d'activités, l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale propose de développer sur le département du Puy-de-Dôme un projet en lien avec les aidants familiaux. Ce projet innovant comporte une dimension culturelle, dans le format théâtre documentaire et débat participatif encadrés par des professionnels de santé.

Monsieur le Président explique que la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement mise en application en 2016 incite les institutions à inscrire dans les politiques publiques les questions d'accompagnement et de mobilité des personnes âgées afin de favoriser le maintien à domicile.

Monsieur le Président précise que le projet de service du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy met en avant la volonté de définir un programme d'accompagnement pour les aidants familiaux à domicile.

Monsieur le Président propose de collaborer avec l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale pour décliner leur projet « Agir pour les aidants : pilier du maintien à domicile » sur le territoire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Monsieur le Président précise que ce projet permet de développer un autre axe important du projet de service qui est l'ouverture sur les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, principal relais du domicile.

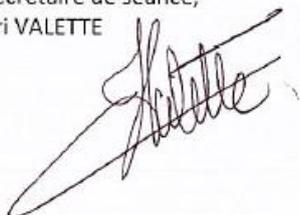
Monsieur le Président présente le budget prévisionnel :

Dépenses	Montant
Salle de spectacle	80 €
Repas des intervenants	200 €
Véhicules	Mise à disposition CCMS
« Convivialité »	200 €
Salle activités « aidés »	Mise à disposition EHPAD de Besse
Matériel activités	150 €
Montant total des dépenses	630 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil d'Administration :

- DECIDE de collaborer avec l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale pour décliner leur projet « Agir pour les aidants : pilier du maintien à domicile » sur le territoire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;
- PRECISE que les crédits sont prévus au Budget Principal 2025 ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Le Secrétaire de séance,
Henri VALETTE



Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme
Le Président
Lionel GA...

